

Dettes, déficit

L'impact à double détente de la reprise de dettes de la SNCF

Bercy ne dit pas tout



par François Ecalte

Le Premier ministre a annoncé que l'État reprendra des dettes de SNCF Réseau à hauteur de 20 Mds€ en 2020 puis 15 Mds€ en 2022. Le rapporteur général de la Commission des finances de l'Assemblée a alors déclaré que la dette publique sera augmentée de 35 Mds€ et que le déficit public sera majoré de 20 Mds€ en 2020 et 15 en 2022. Le ministère des Finances a aussitôt répondu que "la dette de SNCF Réseau pourrait être reclassifiée dans la dette publique sans impact direct sur le déficit public".

SNCF Réseau est classée par l'Insee hors des administrations publiques (APU). En conséquence, toute reprise de dette officielle par l'État augmenterait la dette publique et serait considérée par l'Insee comme une dépense publique en faveur d'une entité du secteur marchand, ce qui aggraverait le déficit public de l'année où l'opération deviendrait certaine. Le rapporteur général a raison.

Un creusement de 0,1 % du déficit chaque année

Le communiqué lapidaire de Bercy suggère toutefois que l'Insee pourrait reclasser SNCF Réseau dans les APU avant 2020, ce qui pourrait en effet arriver si ses recettes marchandes (les péages) devenaient inférieures à la moitié de ses coûts. Étant donné qu'elles sont juste supérieures à 50 % de ses coûts, que le gouvernement ne veut pas relever les péages et que les coûts d'exploitation du réseau augmentent, c'est envisageable. Un tel reclassement intervient toutefois généralement lors d'un "changement de base statistique", peu probable avant 2020.

Bercy s'est jusqu'à présent toujours opposé à ce reclassement en relevant les péages, quitte à subventionner les opérateurs ferroviaires ou les régions pour qu'ils puissent les supporter. En effet, un reclassement entraînerait automatiquement l'intégration de toute la dette de SNCF Réseau dans la dette publique, soit 46 Mds€, dont il faut déduire 11 Mds€ déjà ajoutés par l'Insee à la dette publique. Celle-ci serait donc majorée de 35 Mds€ indépendamment de toute décision du Premier ministre sur le montant repris par l'État après négociation avec les syndicats.

"Si SNCF Réseau est reclassé en APU en 2019, la reprise d'une partie de sa dette par l'État, quel que soit son montant, n'aura pas d'impact sur le déficit public car il s'agira d'une opération interne aux APU"

Si SNCF Réseau est reclassé en APU en 2019, la reprise d'une partie de sa dette par l'État, quel que soit son montant, n'aura pas d'impact sur le déficit public car il s'agira d'une opération interne aux APU. En revanche, le déficit public sera majoré chaque année par le besoin de financement de SNCF Réseau (différence entre ses recettes et ses charges, investissements compris). Selon le rapport Spinetta, le déficit du réseau était de 2,6 Mds€ en 2016. Il n'est pas certain que ce déficit corresponde exactement au besoin de financement de SNCF Réseau en comptabilité nationale. Il est néanmoins probable que 0,1 point de PIB soit l'ordre de grandeur de la majoration du déficit public qui sera constatée chaque année du fait de ce reclassement.

Il reste que le montant de cette reprise de dette n'est pas neutre pour SNCF Réseau, car l'économie sur ses charges financières en dépend directement.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalte.

A lire également